Le Soussigné Chargé d'Affaires de Sa Majesté le Roi des Pays Bas, ayant l'intention de quitter cette Capitale en peu de jours, et croyant que l'intérêt du commerce et de la navigation des Pays Bas exige que quelqu'un reste ici chargé après son départ du soin des affaires du Consulat, dont les fonctions ont été exercées jusqu'à présent par la Légation qui a résidé ici près Sa Majesté Très Fidèle, a autorisé Monsieur Charles Hindrichs, négociant établi dans cette ville à remplir ad interim les dites fonctions comme Agent Consulaire des Pays Bas, jusqu'à ce que Sa Majesté Son Maître aura déterminé à cet égard ce qu'Elle jugera nécessaire.

Le Soussigné prie Son Excellence Monsieur Francisco José Vieira, Ministre et Secrétaire d'Etat de l'Intérieur du Royaume du Brésil et des Affaires Etrangères de reconnaître Monsieur Hindrichs dans la dite qualité et de bien vouloir Lui accorder toute l'aide et assistance qu'il pourrait être dans le cas de réquérir de ce Gouvernement dans l'exercice de ses fonctions consulaires.

Le Soussigné en priant en outre Son Excellence de Lui donner la permission de Lui présenter Monsieur Hindrichs avant son départ, a l'honneur de Lui renouveller à cette occasion l'assurance de sa considération très distinguée.

Rio de Janeiro Le 19 Novembre 1821.

J. Commelin